



**DEMANDE DE PRIME COMMUNALE  
STERILISATION DE CHIENS**

**1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :**

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

PRENOM : ..... NOM : .....

RUE ET N° : .....

CODE POSTAL : .....

TELEPHONE : ..... GSM : .....

E-MAIL : .....

N° DE COMPTE : BE

TITULAIRE DU COMPTE : .....

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la note d'honoraires du vétérinaire a été adressée.

**2. DECLARATION DU DEMANDEUR :**

Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de son chien :  
100€ pour un chien mâle ou 150€ pour une femelle. Deux primes peuvent être accordées par an et par ménage tennodois.

Genre du chien stérilisé :  mâle /  une femelle

Fait de bonne foi à ....., le .....

Signature du demandeur :

**PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :**

1. L'attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation;
2. La note d'honoraire originale émise par celui-ci;
3. Preuve de paiement de la totalité de la facture (extrait de compte);
4. Preuve de l'attribution d'une autre aide ou déclaration sur l'honneur que l'on n'en a pas reçue ;
5. La preuve de la qualité de maître de l'animal par tout moyen d'identification (puce électronique, carnet de vaccination, etc).

La demande doit être introduite dans les 3 mois de la stérilisation à :

**Commune de Saint-Josse-ten-Noode  
Service Eco-Conseil/Bien-être animal  
Rue Royale 284  
1210 Bruxelles**

**bienetreanimal@sjtn.brussels**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège des Bourgmestre et Echevins. La décision d'octroi vous sera alors communiquée.